République Française Département de VOSGES

Compte-rendu des délibérations de la COMMUNE DE WISEMBACH séance du 26/08/2020

L'an 2020, le 26 Août à 18h35 heures, le Conseil Municipal de Wisembach, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, salle du conseil de la ,MAIRIE sous la présidence de M VOINSON Rachel Maire

Présents: Mme VOINSON Rachel, Maire, Mmes : DA COSTA Claudine, WENGER Annick, MM : BREISTROFFER Flavien, GAGUECHE Fouade,

MULLON Johan, VAUCOURT Emmanuel, VOIGNIER Jean-François

Excusés ayant donné procuration : Mme TSCHANTZ Sylvie à Mme VOINSON Rachel

Excusé: MM: GOUBY Daniel, SCHNELZAUER Pascal

Nombres de membres présents

Afférents au Conseil municipal: 11

• En exercice : 8

Date de la convocation : 21/08/2020 Date d'affichage : 21/08/2020

Secrétaire: Mme Annick WENGER

DELIBERATIONS

Remboursement de caution (Réf : 2920)

Le maire fait part au conseil du départ de Mme Virginie DURAND de son appartement communal le 31/07/2020.

Le référent logement de la commune après avoir examiné la demande et visité l'appartement pour l'état des lieux de sortie, a constaté que le logement était dans un état identique à celui d'entrée.

Il est demandé au conseil de statuer sur le remboursement de la caution.

Le conseil après en avoir délibéré, par 10 voix pour, 0 voix contre, 0 abstention

demande au maire de veiller au remboursement intégral de la caution de 277.69 € versée lors de l'entrée dans les lieux de la locataire.

Embauche de personnel (Réf : 3020)

Madame le maire présente au conseil:

Les parcours emploi compétences (PEC), déployés depuis le 1^{er} janvier 2018 s'inscrivent dans le cadre de CUI-CAE pour le secteur non-marchand prévu par le code du travail.

Une collectivité territoriale peut recruter des agents dans le cadre d'un CUI-CAE en vue de les affecter à des missions permettant l'insertion et l'acquisition d'une expérience. Ce contrat porte sur des emplois visant à satisfaire des besoins collectifs temporaires et il ne peut se substituer à un emploi statutaire.

Ce type de recrutement ouvre droit à une aide financière en pourcentage du taux brut du salaire minimum de croissance (SMIC) par heure travaillée.

De plus la collectivité est exonérée des cotisations patronales au titre de l'assurance sociale et des allocations familiales, de la taxe sur les salaires, de la taxe d'apprentissage et de la participation due au titre de l'effort de construction.

Madame le Maire propose à l'assemblée :

- Le recrutement d'un C.A.E. pour les fonctions d'animatrice périscolaire à temps non complet (20 heures semaine) pour une durée de 10 mois. L'agent sera rémunéré sur la base du SMIC horaire au prorata du nombre d'heures mensuelles effectuées.
- de retenir suite aux entretiens menés, la candidature de Mme Morgane METZ.

Le conseil municipal, après en avoir délibéré, DECIDE :

- d'adopter 10 par voix pour, 0 voix contre, 0 abstention la proposition présentée ;
- d'autoriser à mettre en œuvre l'ensemble des démarches nécessaires pour ce recrutement et de signer les actes correspondants ;
- d'inscrire au budget les crédits correspondants.

location de l'appartement communal n°4 maison Albinola (Réf : 3120)

Le maire informe le conseil municipal de la demande déposée par M et Mme VALES Dylan/Kassandra pour occuper l'appartement communal N°4 libre depuis le 22/06/2020 suite au départ de Mme Laura LEFEBVRE-KOSNIEWSKI. La candidature de M et Mme VALES a été retenue par la commission logement.

loyer mensuel	463.08 €
1er loyer proratisé	328.62€
charges des communs	10.00€
refacturation entretien climatiseur (selon facture	17.50€
du prestataire, facturé sur 10 mois d'octobre à	
juillet inclus), tarif 2020	

Après en avoir délibéré le conseil municipal approuve par 10 voix pour, 0 voix contre, 0 abstention la location de l'appartement à M et Mme VALES à compter du 10/08/2020 sur la base des éléments chiffrés ci dessus et autorise le Maire à préparer et signer le bail sur les bases retenues, en intégrant la caution d'un mois de loyer soit un montant de caution de 463.08€

location de l'appartement communal N°2 maison Albinola (Réf : 3220)

Le maire informe le conseil municipal de la demande déposée par M Mickael URBAIN pour occuper l'appartement communal N°2 libre depuis le 31/07/2020 suite au départ de Mme Virginie DURAND. La candidature de M URBAIN a ét retenue par la commission logement.

loyer mensuel	285.22€
1er loyer proratisé	128.91 €
charges des commmuns	4.57 €
refacturation entretien climatiseur (selon facture du	14.00€
prestataire, facturé sur 10 mois d'octobre à juillet inclus),	
tarif 2020	

Après en avoir délibéré le conseil municipal approuve par 10 voix pour, 0 voix contre, 0 abstention la location de l'appartement à M Mickael URBAIN à compter du 18/08/2020 sur la base des éléments chiffrés ci dessus et autorise le Maire à préparer et signer le bail sur les bases retenues, en intégrant la caution d'un mois de loyer soit un montant de caution de

règlement de concernant la location de la salle du multiple rural (Réf : 3320)

Madame le maire expose au conseil qu'Il est nécessaire de réactuliser le règlement intérieur pour la salle communale du comptoir gourmand afin de fixer les règles applicables lors des locations.

Ce règlement détermine, entre autre, les modalités de :

- réservation,
- la tarification,
- mise à disposition et de libération des locaux,
- de responsabilité.

Vu le projet transmis à tous les conseillers municipaux,

Ayant entendu l'exposé de son rapporteur,

Après en avoir délibéré, le conseil municipal, par 10 voix pour, 0 contre, 0 abstention, ADOPTE le règlement intérieur annexé à la présente.